

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 5 septembre

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Serge CHAMOUX, Maire.

Date de la convocation : 24 août 2017

**Présents** : ECHAVIDRE Frédéric, CHABAUD Denis, RISPAL Michel, TALY Michel, GUILLAUME Roland.

**Absente** : CONDROYER-DE BENEDICT Christine (pouvoir à TALY Michel), JOUM Bernard.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 JUILLET 2017

**OBJET** : TARIFS CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2017/2018.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs de la cantine scolaire, à savoir :

- Prix du forfait mensuel : 53,00 €
- Prix du repas occasionnel : 4,30 €
- Prix spécial (enfant allergique) : 17,60 €
- Prix du repas pour les instituteurs : 4,30 €

**OBJET** : PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN A RAVEL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'achat de terrain au lieu-dit « Ravel » de Mr CHAZAL Paul. Celui-ci souhaite acquérir un morceau de terrain se trouvant à l'arrière de la parcelle Section ZV n° 67, appartenant au domaine public de la Commune de Picherande.

Il informe aussi que le service des domaines a transmis la valeur vénale de cette parcelle, à savoir 900 € les 151 m<sup>2</sup>, soit 5,9603 € le m<sup>2</sup>

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

- ☞ **Décide** de fixer le prix de vente à 900 € les 151 m<sup>2</sup>,
- ☞ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes à cette affaire.

## **OBJET : ENCAISSEMENT DES CHEQUES POUR LES ENCARTS PUB LORS DE LA FÊTE DE LA GENTIANE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de participation à la fête de la Gentiane a été envoyée à plusieurs prestataires pour nous aider à financer les animations de la fête. Vingt-cinq prestataires ont souhaité participer. A savoir :

- LARTIGUES Yves, a participé à hauteur de 20 €
- BARTHOMEUF Florian, « Sancy Paysage », a participé à hauteur de 25 €
- ROUCHON SPORTS, a participé à hauteur de 30 €
- GUITTARD Huguette, « Tabac-Pressé », a participé à hauteur de 30 €
- CONDOYER Xavier, « Gaïa » a participé à hauteur de 40 €
- TOURNADRE Alain, « garage Tournadre », a participé à hauteur de 40 €
- CHARROIN Ginette, « Bar – Restaurant L'Ecir », a participé à hauteur de 40 €
- GOIGOUX Pascal, « Central Hôtel », a participé à hauteur de 50 €
- MINET Serge et Josette, « Hôtel de Midi », a participé à hauteur de 50 €
- CHAMOIX Serge, a participé à hauteur de 50 €
- Aux Balcons du Sancy, a participé à hauteur de 50 €
- SARL Auberge du Taraffet, a participé à hauteur de 50 €
- Boulangerie du Sancy, a participé à hauteur de 50 €
- TOURNADRE Valérie, « Crêperie Chez la Jeanne », a participé à hauteur de 50 €
- G.A.E.C. du Village, a participé à hauteur de 50 €
- Les Rapides du Sancy, ont participé à hauteur de 50 €
- R.M.C.L. , a participé à hauteur de 100 €
- S.A.R.L. SEROND FUNERAIRES, a participé à hauteur de 100 €
- ECHAVIDRE Frédéric, « Gite de groupe Le Paillaret », a participé à hauteur de 100 €
- BERNARD Gilles, maçon, a participé à hauteur de 100 €
- S.A.S. Distillerie Louis COUDERT, a participé à hauteur de 100 €
- SAS VIDANGES CORREZIENNES, a participé à hauteur de 150 €
- S.A.R.L. Entreprise LEMONNIER, a participé à hauteur de 200 €
- Etablissement ONDET & Fils, a participé à hauteur de 200 €
- GRAVIÈRE SAS, a participé à hauteur de 300 €

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

- ↳ **Décide** d'encaisser les chèques reçus pour un montant total de 2 025 €,
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à établir les titres de recettes correspondants.

## **OBJET : DELIBERATION POUR LE PAIEMENT DES BAUX.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une augmentation de 10 € par hectare, sur les baux des terres agricoles, avait été votée lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2016.

Après étude le Conseil Municipal souhaite renoncer à cette augmentation et ne souhaite pas appliquer celle-ci aux personnes ayant signé les baux.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

- ↵ **Décide** d'annuler cette augmentation.
- ↵ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes à cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ✓ **DICRIM** : l'approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a été reportée à la séance suivante.
- ✓ **Borne permanente** : une demande de borne permanente aux Hauts de Picherande a été demandée auprès d'ENEDIS. Ces derniers ont envoyé leur proposition d'un montant de 1 294,85 € T.T.C. Décision ajournée pour étude du tarif d'abonnement.
- ✓ **Demande d'inscription sur la liste d'affouage** : Christian FALGOUX a demandé son inscription sur la liste de Gayme & Autres, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité.
- ✓ **Branchement eau** : Laurent MORIN souhaite raccorder son bâtiment de Chevanel au réseau d'eau potable.
- ✓ **Voirie** : point sur les travaux effectués.
- ✓ **Appartement de la Poste** : en cours d'achèvement.
- ✓ **Bornages** : information sur un problème de bornage à Bajuny.
- ✓ **Divers** : positionnement des passages piétons et radars pédagogiques.